

Procès-Verbal - Premier Conseil d'école 2018/2019

École Jean de La Fontaine – La Gacilly

jeudi 18 octobre 2018

Heure de début : 18h

Heure de fin : 21h38

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation des membres du conseil
2. Approbation du Procès verbal du dernier conseil d'école
3. Bilan de la rentrée 2018
4. Sécurité de l'école
 - amiante
 - PPMS
 - sorties de l'école (12h et 16h30)
 - entrées dans l'école (8h35/45 et 13h35/45)
5. Modifications et vote du règlement intérieur pour l'année scolaire 2018 / 2019
6. Restauration scolaire
 - menus végétariens
 - travaux d'agrandissement de la cantine
 - communication parents/cantine
7. Présentation des comptes de la coopérative scolaire pour l'année 2017/2018
8. Budgets mairie
 - Récapitulatif des budgets et des dépenses de l'année écoulée
 - Gros Travaux, informatique, mobilier : plan d'investissement
9. Projets pédagogiques
 - réflexion sur l'aménagement et l'utilisation de la cour élémentaire
 - les « fêtes » de l'année
 - projet en élémentaire : classe de découverte
 - les projets de classe et inter-classe
10. Intervention des parents d'élèves :
 - les abords de l'école
 - étude surveillée
 - sieste des MS

Personnes présentes		
Éducation Nationale	Parents d'élèves	Mairie
Karine BUHET, Tiphaine LANIO, Hélène MARAY, Fabienne ESNAUD, (directrice) Alizée HAMON, Élise REGENT, Maïwenn CRESPEL, Aurore TABARY	Charles-Henri PONT, Lorena BONO, Ludovic GUERY, Odile LAMUSSE , Katheleen PISANESCHI, Corine LEMERLE, Céline DELVIGNE	Sophie NICOLE, André KERHOAS
		ATSEM
		Katia CHAPY
		Restauration scolaire :
		Association : M. GUILLIN

Personnes excusées : M. Léandri (IEN), M. Le Douaron (DDEN),

Secrétaire du premier conseil d'école : Élise Régent

1 - Présentation des membres du conseil

2 - Approbation du PV du dernier conseil d'école de l'année scolaire 2017/2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3 - Rentrée 2018: 154 élèves à ce jour inscrits dans notre école.

Nous avons fait 25 inscriptions pour la rentrée 2018 et une radiation début septembre.

L'école a commencé avec 6 classes et lors du réajustement de la carte scolaire, nous avons maintenu la septième classe que nous avions l'an passé.

Mme Tiphaine Lanio a intégré l'école. Elle a pris en charge la classe de MS et travaille les après-midis en tant que maître supplémentaire dans les classes de CE et CM. Elle retrouve sa classe de MS pour la toute fin d'après-midi.

TPS/PS Karine Buhet	MS Tiphaine Lanio	GS Hélène Maray	CP Fabienne Esnaud Alizée Hamon (le jeudi)	CE1/CE2 Elise Régent	CM1 Maiwenn Crespel	CM2 Aurore Tabary
ATSEM : Katia Chapy	Marie-Christine Monneray	Christine Géraud (matin)				
2 + 15 = 17	18	20	22	19 + 8 = 27	27	23

La municipalité a réagi rapidement pour ré-aménager les emplois du temps du personnel municipal de façon à ce que la classe de GS bénéficie d'une ATSEM tous les matins.

Elle a aussi octroyé 1 heure par semaine à l'élémentaire pour couvrir et rénover des livres. Par contre, Christine Géraud n'a plus de temps pour s'occuper des livres de la maternelle, ce qui manque.

4 – Sécurité de l'école

4.1 Présence d'amiante dans les locaux.

En mai 2018, l'équipe éducative a découvert inopinément que les dalles de sol de l'école maternelle (salle de motricité, salles de classe de MS et GS, couloir entre ces 2 classes et local cuisine) contenaient de l'amiante. Un certain nombre de ces dalles étaient dégradées en particulier dans le couloir très fréquenté entre les 2 classes.

Le DTA (dossier technique amiante) a été demandé aux services techniques.

L'équipe pédagogique et les membres du conseil d'école apprennent alors qu'un diagnostic datant de 2005 pointait déjà ces dalles abîmées et préconisait une action.

Le conseil d'école de l'an passé demande alors à la municipalité d'agir rapidement.

Si l'action depuis la création du DTA (2005) a été inexistante, celle en fin juin 2018 a été rapide.

Au cours de l'été 2018, des mesures d'empoussièrement montrent qu'il n'y a pas de fibres d'amiante dans l'air.

Le linoléum contenant de l'amiante est recouvert d'un nouveau linoléum pendant l'été de façon à se protéger d'une possible dispersion de fibres d'amiante dans l'air.

A la lecture du DTA de 2005 :

- Des dalles de sol étaient déjà dégradées en 2005 dans la salle de motricité et une revisite devait avoir lieu 3 ans plus tard.

- Le couloir entre les salles de classe n'était pas encore dégradé.

- Le personnel municipal qui nettoie les locaux utilise parfois des laveuses mécaniques et risque d'avoir été exposé car les matériaux amiantés ne doivent subir aucune dégradation mécanique.

Les parents élus demandent pourquoi rien n'a été fait après 2005. La mairie ne sait pas, certainement à cause d'une erreur de suivi.

La mairie précise qu'aujourd'hui tout est en règle. Les actions de cet été ont été menées avec avis de l'ARS.

Les joints du revêtement posé pendant l'été devraient être faits pendant les vacances de Toussaint 2018 d'après M. Périer (responsable des bâtiments communaux).

La municipalité prévoit une réévaluation de tous les bâtiments communaux du point de vue des matières dangereuses prochainement.

4.2 Présentation des PPMS. (Plan particulier de mise en sûreté)

- Il existe 2 PPMS, un pour les risques majeurs (inondation, séisme, accident avec matières dangereuses ...) et un pour les attentats et l'intrusion.

- Une nouvelle alarme pour déclencher l'alerte à ces risques a été installée cet été dans l'école.

- Chaque personnel (enseignant, atsem, garderie, car scolaire) détient un boîtier personnel qui permet de déclencher cette alarme.

- Lorsqu'une alarme est déclenchée, la conduite à tenir est détaillée dans le PPMS.

- Chaque adulte a un rôle et des actions bien définis.

- Il existe 3 zones d'évacuation (préau de l'élémentaire, derrière la structure dans la cour maternelle et aux halles s'il faut sortir de l'école).

- Il existe 2 zones de confinement : la salle de motricité pour la maternelle et la salle de garderie pour l'élémentaire (avec ou sans le hall en fonction du risque).

- Un exercice incendie a été réalisé le 20 septembre en la présence de M. Périer. Des dysfonctionnements de matériels ont été repérés en classe de CM2. Les nouveaux matériels sont à la disposition des services techniques et devraient être posés pendant les vacances de Toussaint.

- Un exercice PPMS intrusion sera effectué le jeudi 8 novembre (après-midi) en présence de M. Périer. Les parents seront prévenus et recevront des documents PPMS concernant en particulier la conduite à tenir.

Présentation des PPMS aux membres du conseil.

Question : A quel moment les parents sont-ils informés d'une situation d'alerte ? Sous quelle forme?

Il manque la fiche action 3 A qui doit être remplie par la mairie (temps périscolaire: garderie/cantine). La directrice redit qu'il serait judicieux de faire des exercices sur le temps périscolaire également. La municipalité prend note.

4.3 Gestion de la sortie des classes.

Après discussion en conseil des maîtres et conseils de l'IEN, les enseignants font les propositions suivantes au conseil d'école:

- Les enseignants ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque sortie intempestive d'un élève d'élémentaire après 16h30. cf <http://eduscol.education.fr/cid47767/fonctionnement-ecoles-primaires.html>
Pour autant, chaque soir, 2 enseignants surveillent la sortie des élèves au portail.
- Le conseil des maîtres demande à ce qu'un agent communal (Christine Géraud) ouvre le portillon de la cour maternelle à 16h30 pile et surveille les entrées jusqu'à l'arrivée d'un enseignant, ce qui permet un premier passage de foule avant la sortie quelques minutes plus tard des élèves. *La proposition est accueillie favorablement.*
- Les enseignants souhaitent que les parents inscrivent leurs enfants au préalable au service de garderie (comme cela se fait partout) et que ce service informe chaque matin les enseignants de la liste des enfants inscrits. *Après discussion entre les membres du conseil, la proposition est validée. Il faudra réfléchir sur la manière d'effectuer les inscriptions occasionnelles : une boîte ou liste dans le hall ? Téléphone ?*
Il serait d'ailleurs judicieux que les fichiers de la garderie soient informatisés. *La mairie prend note de la demande, pourquoi pas une tablette.*
- Pour les enfants non inscrits à la garderie, les parents doivent être à l'heure et signaler leur présence aux enseignants.

Encadrement de la garderie :

Un parent élu s'interroge sur le taux d'encadrement pour la surveillance de la garderie. La mairie cite le taux de 1 pour 18.

Deux personnes sont présentes chaque soir pour un nombre d'élèves évoluant de 35 à 49.

La mairie estime que ce n'est pas un problème d'ajouter un agent de surveillance mais cela seulement si les tarifs augmentent.

Les inscriptions préalables permettraient d'ajuster le nombre d'encadrants à prévoir.

Autre problème noté cette semaine : Madame Françoise Régent a été absente une semaine. Elle travaille normalement à la garderie à partir de 16h30. Or, sa remplaçante n'arrivait à ce poste qu'à 16h50, voire 55 car elle a un autre emploi jusqu'à 16h45. Ces 20 minutes sont les plus difficiles à gérer à la garderie et ce remplacement qui n'a pas été effectué poste pour poste n'est pas acceptable du point de vue de la sécurité des enfants.

La directrice souhaite que les remplacements se fassent poste pour poste.

4.4 Gestion de l'entrée des classes.

Depuis la mise en place de vigipirate, toutes les entrées dans l'école doivent être contrôlées.

→ L'accueil se fait à partir de 8h35. Les parents de maternelle passent par le portillon de la cour avec leurs jeunes enfants. Les enfants de l'élémentaire entrent seuls par le hall.

→ A 8h45, la porte du hall et le portillon sont refermés.

→ Notre problème : Lorsque les parents de maternelle ressortent après 8h45 en passant par la garderie, l'ouverture de la porte anti-panique du hall par l'intérieur génère un non-contrôle des entrées.

→ Modification demandée : La porte de la garderie sera également refermée, ce qui fait que les parents de maternelle sont enfermés à l'intérieur de l'école. La directrice demande qu'un agent municipal (Françoise Régent) ouvre et referme aux parents qui veulent sortir et ce, maximum jusqu'à 9h pour les parents de MS et GS.

Si certains parents de TPS/PS ne sont pas prêts à 9h, ils sortiront avec l'ATSEM de la classe par la porte maternelle.

Les membres du conseil approuvent les modifications proposées.

5 – Modifications et vote du règlement intérieur de l'école

Pour modifier le règlement intérieur, la directrice s'est appuyé sur le règlement intérieur départemental.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=81107

Proposition du nouveau règlement intérieur : lecture aux membres, ajustements des points suivants.

- Préambule
- Horaires de l'école (retour à 4 jours)
- Réunions de parents
- Accès à l'école
- Remise des élèves aux familles
- Assurance
- Vêtements
- Utilisation du téléphone portable
- Droit d'accueil en cas de grève
- Hygiène et salubrité des locaux

Les représentants du conseil d'école approuvent à l'unanimité le nouveau règlement.

6 – Restauration scolaire

6.1 : Menus végétariens.

Quelques parents souhaiteraient que des menus végétariens soient proposés toutes les semaines aux enfants.

Il s'agit là de menus végétariens équilibrés et non de simples menus sans la viande.

Cela serait-il envisageable ?

Le menu d'aujourd'hui (jeudi 18 octobre 2018) était végétalien. La cantine essaiera de le faire de temps à autre mais ces menus ont un coût plus important et le repas n'a pas forcément été apprécié des élèves.

Les parents précisent que de simples menus végétariens seraient sans doute moins coûteux, plus appréciés des enfants et contribueraient à changer les habitudes des enfants.

M. Guillin redit la volonté de l'association de la cantine de proposer aux enfants des menus préparés avec des produits frais et équilibrés.

6.2 : Travaux d'agrandissement de la cantine.

Quelle est l'avancée de ce dossier?

Aujourd'hui, la mairie n'a pas plus d'informations à ce sujet. Le dossier est très compliqué. Depuis 2014, rien.

La DSV donne l'autorisation d'occupation de la salle des associations d'année en année. La dernière a été donnée en mai 2018 pour la rentrée de septembre 2017.

Pourquoi ne pas réhabiliter la salle des associations en cantine ?

6.3 : Communication parents/cantine.

Quelques parents, essentiellement de maternelle, souhaiteraient savoir comment s'est déroulé le repas de leur enfant. A-t-il mangé ? S'est-il bien comporté ?

Comment peuvent-ils avoir cette information ?

M. Guillin propose aux parents qui le souhaitent de passer au restaurant scolaire aux horaires d'ouverture (9h-11h15 ou après le service jusqu'à 16h) ou par téléphone.

La responsable de cantine (Mathilde Rigaud) devrait être informée par le personnel de surveillance de cantine s'il y a des choses particulières.

Le cahier de liaison reste également un outil que les familles de maternelle peuvent utiliser . Les enseignantes transmettront les messages aux personnes concernées.

La porte-ouverte du restaurant scolaire aura lieu en novembre.

7- Présentation des comptes OCCE 2017/2018

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2017 au 31 août 2018

CHARGES		
6070	Achats de produits pour cession	72,00
6180	Charges des activités éducatives	5 736,31
6281	Cotisations versées à l'OCCE	307,32
6168	Assurances versées à l'OCCE	0,00
6500	Autres charges courantes	118,64
6700	Charges exceptionnelles	1 042,19
6800	Achats de biens durables	0,00

TOTAL DES CHARGES (A)	7 276,46
------------------------------	-----------------

PRODUITS		
7070	Ventes de produits pour cession	967,25
7080	Produits des activités éducatives	857,65
7410	Subventions Etat, Collectivités loc.	1 900,00
7420	Subventions d'associations	1 487,94
7500	Autres produits courants	0,00
7560	Participations volontaires des familles	2 022,00
7600	Produits financiers	0,00
7700	Produits exceptionnels	836,10
TOTAL DES PRODUITS (B)	8 070,94	

Participation de la mairie aux sorties

Participation de l'amicale aux sorties

Participation des familles aux sorties

Résultat de l'année 2017/2018 (B-A) (+/-) : **794,48**

Nous commençons l'année scolaire avec 3295,88 euros sur le compte OCCE.

Même si nous demandons un peu d'argent aux familles en début d'année scolaire, cette somme est loin de couvrir les dépenses. 2022 euros sur 7276 soit 27,78 % des dépenses à la charge des familles.

Cette année, un voyage scolaire est organisé en élémentaire et nous demanderons donc une participation exceptionnelle aux familles concernées.

Environ 21 000 euros pour le centre et les activités

+ environ 8500 euros pour le car soit grosso modo 30 000 le voyage pour 100 élèves soit 300 euros chacun.

Nous souhaitons demander aux familles moins de 200 euros, plus proche de 150 si possible.

C'est essentiellement l'amicale laïque qui apportera le reste. La directrice réaffirme donc l'importance de cette association et invite chacun à y participer.

8 - Budgets mairie

8.1 Récapitulatif des budgets et des dépenses de l'année écoulée

Les budgets mairie s'entendent en année civile.

Subvention sortie scolaire = 1 900 euros / versée à l'OCCE

Budget fournitures scolaires = 7 000 euros

Les photocopies couleurs sont facturées et prises en compte sur ce budget.

Budget informatique et mobilier = 6 000 euros

→ Mobilier classe CM1 (tables et casiers, chaises, bureau)

→ Nouvel ordinateur de direction + nouvel ordinateur CP lié au VPI, ancien portable CP transféré en

MS + visionneuse

Budget gros travaux = 24 000 euros

→ Linoléum pour cacher les plaques d'amiante = 10 500 euros

→ local vélo dans la cour maternelle = 4900 euros

→ achat d'une pompe pour les sanitaires en maternelle = 1 500 euros

→ antivirus et contrôle internet des sites = 1 100 euros

→ installation du nouveau système d'alarme = 3 600 euros

→ mallettes PPMS = budget fonctionnement

8.2 Gros travaux, informatique, mobilier : plan d'investissement (voir pièce jointe)

Pour 2019: Madame Nicole demandera en priorité 17 000€ pour une nouvelle structure de jeux dans la cour des maternelles. La structure actuelle est inutilisable car dégradée. Une commission de sécurité doit passer pendant l'automne. Les élus municipaux demanderont également 23 000 € pour la réfection de la cour élémentaire (avec la tranchée).

Les enseignantes de maternelle demandent si elles peuvent avoir un regard sur le choix de la structure.

9 - Projets pédagogiques

9.1 Réflexion sur l'aménagement et l'utilisation de la cour élémentaire.

Compte-tenu de l'heure tardive, ce point sera abordé au deuxième conseil d'école et ce, dès le début du conseil.

9.2 Les « fêtes » de l'année.

Rappel : Les années précédentes, les événements suivants étaient organisés :

- une fête de Noël avec Chorale et mini kermesse
- un carnaval/jeux/défilé dans l'école
- une porte ouverte
- un spectacle de fin d'année

En fin d'année scolaire 2017/2018, le spectacle de fin d'année n'a pu avoir lieu car nous n'avions pas de salle pour nous produire. Une kermesse a alors été organisée sur le tard par des parents volontaires très actifs (avec le soutien de la directrice) qui ont réussi à tout préparer en moins d'un mois.

Cette kermesse a enjoué petits et grands et donné envie de rééditer la formule.

Parallèlement, la salle de spectacle Artémisia, est complète sur juin 2019 et nous devons déplacer le spectacle en mars. Les enseignants tiennent à ce que les enfants puissent participer à une représentation annuelle, s'entraîner, et proposer un spectacle construit à leurs familles.

Pour proposer tout de même une petite présentation des enfants le jour de la kermesse, les enseignants choisissent de proposer une chorale (au programme scolaire) au moment de la kermesse.

La fête de Noël n'avait donc plus lieu d'être car l'événement du mois de juin y est comparable.

Voici donc les dates pour cette année :

vendredi 22 mars : spectacle à Artémisia (gratuité de la salle? Sono? Sécurité?) A confirmer mais normalement gratuit aussi. Ce sera la grande salle avec une estrade. L'autre salle sera payante si nous la souhaitons (environ 300 places assises: trop petite).

vendredi 5 avril : fête du carnaval

portes-ouvertes : date non fixée

vendredi 28 juin : kermesse et chorale des enfants

Proposition pour Noël : Venue du père Noël et distribution de chocolats la veille des vacances. A voir avec l'amicale qui devra donc trouver un père Noël et acheter quelques chocolats.

9.3 Projet en élémentaire : classe de découverte

- Semaine du 13 au 17 mai
- A La Bourboule en Auvergne
- Pour les élèves du CP au CM2

Objectifs :

Se séparer de sa famille, apprendre à vivre une semaine sans ses parents. Être heureux et fier d'être autonome.

Découverte des paysages d'Auvergne, la chaîne des volcans, aborder le volcanisme. Visite de Vulcania.

Découverte de la bio-diversité. Comparaisons Bretagne/Auvergne.

Produire un effort physique long : randonnée.

Découvrir le monde du vivant : ferme, lait, fromage.

9.4 Les projets de classe et inter-classes.

→ Nous continuons le jardin d'école. Le dossier « écoles fleuries » est parti pour le concours.

→ Nous évitons les sorties scolaires en car pour les élèves de l'élémentaire pour ne pas tirer sur le budget OCCE.

→ Scienteaunauts : Projet proposé par le conseiller pédagogique A. Billet, F. Briand et M. Alix du Grand bassin de l'Oust. Visite des zones humides proches de l'école. Exposition des travaux réalisés par les élèves courant mars.

→ intergénération GS/CM2/maison de retraite : Il y aura plusieurs rencontres au cours de l'année. La classe de CM2 travaillera avec eux sur le thème de l'école d'autrefois.

→ cinéma en maternelle + spectacle Artémisia

→ les incorruptibles GS et CP

→ la passerelle / visite des expositions et ateliers

→ la fête du 100

→ les 500 handballeurs pour les CE & CM

→ la participation aux cérémonies du 11 novembre

→ correspondances de classe GS avec Carentoir, classe de CE1-CE2 avec Allaire

→ fête de la soupe pour les GS avec la participation de M. Guillin de la cantine.

10 – Intervention des parents d'élèves.

10.1 : Les abords de l'école

- places de parking : Peuvent-elles être délimitées? Peut-il y avoir des places « dépose -minute » ? Il manque un panneau « dépose minute » mais la délimitation des places ne serait sans doute pas plus utile.

- abri pour la pluie : devant l'école pour que les parents puissent s'abriter quand ils viennent chercher leurs enfants. Cela paraît coûteux pour peu d'utilisation.

10.2 : Étude surveillée

- demandée par un parent (qui serait payante)

Il faudrait savoir combien de personnes seraient intéressées. Une enquête sera préparée par les parents d'élèves et distribuée aux familles.

Pourquoi ne pas solliciter des parents ou des retraités pour encadrer l'étude ?

10.3 : Sieste des MS

Les élèves de MS dorment sur des tapis de gym. Cela choque une maman des points de vue de l'hygiène et du confort.

C'est vrai, les tapis sont fins mais les enfants peuvent apporter un oreiller, une couverture ou une serviette. C'est un temps de repos, pas une sieste. C'est une année de transition entre la sieste des PS et le temps calme du début d'après-midi des GS.

Ces tapis sont uniquement consacrés à la sieste. Ceux-ci sont lavés une fois par an. Peut-être pourront-ils être stockés autrement ? C'est à réfléchir. Un range « debout » ? Les parents pourraient peut-être fournir un tapis ?

TRAVAUX : volets en maternelle (en salle de motricité). Le service technique est à priori au courant.